

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 JUILLET 2022

OJ N° 048 - Prévention, collecte et valorisation des déchets.

Dépôts irréguliers de déchets: fixation des tarifs des frais d'enlèvement et de nettoyage.

Date de la convocation : 1er juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 231

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun (jusqu'à l'OJ N°16), ACCURSO Fabien, AIRE Xole (jusqu'à l'OJ N°46), AIZPURU Eliane, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider, ARRABIT Bernard représenté par ETCHEGARAY Jean-Pierre suppléant, ARROSSAGARAY Pierre, ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYENSA Fabienne (jusqu'à l'OJ N°8), AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur représenté par OILLARBURU Louis suppléant, BARANTHOL Jean-Marc, BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°8), BÈGUE Catherine, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERÇAÏTS Christian (jusqu'à l'OJ N°11), BERGÉ Mathieu, BERTHET André, BETAT Sylvie, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BIZOS Patrick (jusqu'à l'OJ N°9), BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre (jusqu'à l'OJ N°9), BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°8), BUSSIRON Jean Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard représenté par CORNU Yves suppléant, CAPDEVIELLE Colette (départ avant le vote de l'OJ N°9), CARRIQUE Renée, CASCINO Maud, CASTEL Sophie (jusqu'à l'OJ N°8), CASTREC Valérie, CENDRES Bruno, CHAFFURIN André (jusqu'à l'OJ N°11), CHAPAR Marie-Agnès, CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°8), CHAZOUILLERES Edouard (jusqu'à l'OJ N°11), COLAS Véronique, CORRÉGÉ Loïc (jusqu'à l'OJ N°9), COURCELLES Gérard, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine (jusqu'à l'OJ N°8), DALLEM Emmanuel représentée par LAHORGUE Michel suppléant (jusqu'à l'OJ N°8), DAMESTOY Hervé, DAMESTOY Odile (jusqu'à l'OJ N°11), DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel, DARGAINS Sylvie (jusqu'à l'OJ N°9), DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N°8), DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien, DEMARCO-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal, DIRATCHETTE Emile, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, DUTARET-BORDAGARAY Claire (jusqu'à l'OJ N°9), DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°9), ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal représentée par MALAQUIN Daniel suppléant, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel (départ avant le vote de l'OJ N°9), ETCHAMENDI Nicole, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick, ETCHEMENDY Jean, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°11), GALLOIS Françoise, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis (jusqu'à l'OJ N°10), GOBET Amaya, GOMEZ Ruben (jusqu'à l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian (jusqu'à l'OJ N°11), HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HARDOY Pierre (jusqu'à l'OJ N°11), HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Fabienne (jusqu'à l'OJ N°8), HIRIGOYEN Roland, HOUE Muriel, HUGLA David, IBARRA Michel représenté par CHOURRY Gilles suppléant, IDIART Dominique, IDIART Michel, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Henry, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain (jusqu'à l'OJ N°11), IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (jusqu'à l'OJ N°8), IRIBARNE Pascal, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRUME Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°16),

ITHURRALDE Éric, JONCOHALSA Christian (jusqu'à l'OJ N°11), KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°11), KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis (jusqu'à l'OJ N°8), LABORDE Michel (jusqu'à l'OJ N°11), LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°9), LAIGUILLON Cyrille, LARRALDE André, LARRANDA Régine, LARRASA Leire, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°11), LETCHAUREGUY Maite représentée par BEGUERIE Adrien suppléant, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°8), LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTI Bernard (départ avant le vote de l'OJ N°9), MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles, MASSONDO BESSOUAT Laurence (jusqu'à l'OJ N°10), MIALOCQ Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°11), MOCHO Joseph, NABARRA Dorothée (jusqu'à l'OJ N°11), NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Éric (jusqu'à l'OJ N°10), OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc représenté par IRIART Jean-Claude suppléant, OÇAFRAIN Michel (jusqu'à l'OJ N°46), OLÇOMENDY Daniel, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, PINATEL Anne, PITRAU Maite, PONS Yves, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°11), PRÉBENDÉ Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°6), QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre (jusqu'à l'OJ N°11), ROQUES Marie-Josée (jusqu'à l'OJ N°9), SAINT ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°11), SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence représentée par MOUNOLE Claude suppléant, SANS Anthony (jusqu'à l'OJ N°16), SANBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence, SUQUILBIDE Martin, TELLIER François (jusqu'à l'OJ N°8), THICOIPE Xabi, TRANCHE Frédéric, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), UHART Michel (de l'OJ N°6 jusqu'à l'OJ N°11), URRUTIAGUER Sauveur, URRUTICOECHEA Egoitz (jusqu'à l'OJ N°11), URRUTY Pierre représenté par BIDALUN André suppléant (jusqu'à l'OJ N°22), UTHURRALT Dominique, VALS Martine (jusqu'à l'OJ N°11), VAQUERO Manuel (jusqu'à l'OJ N°11), VERNASSIERE Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°11), YBARGARAY Jean-Claude (jusqu'à l'OJ N°8).

ABSENTS OU EXCUSES :

ALQUIE Nicolas, ARHIE Cyril, BARETS Claude, BERAU Emmanuel, BISAUTA Martine, BOUR Alexandra, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CASABONNE Bernard, CASET-URRUTY Christelle, COTINAT Céline, CROUZILLE Cédric, CURUTCHET Maitena, DUPREUILH Florence, DURAND PURVIS Anne-Cécile, ELGART Xavier, ETCHEMENDY René, FOSSECAVE Pascale, INCHAUSPE Beñat, IRIGOIN Didier, JAURIBERRY Bruno, LABEGUERIE Marc, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LOUPIEN-SUARES Déborah, MILLET-BARBÉ Christian, MOUESCA Colette, NÉGUELOUART Pascal, OLIVE Claude, POYDESSUS Dominique, RUSPIL Iban, TURCAT Joëlle.

PROCURATIONS :

ALQUIE Nicolas à CORRÉGÉ Loïc (jusqu'à l'OJ N°9), ARHIE Cyril à ARROSSAGARAY Pierre, AYENSA Fabienne à DAGORRET François (à compter de l'OJ N°9), BARETS Claude à YBARGARAY Jean-Claude (jusqu'à l'OJ N°8), BARUCQ Guillaume à DARASPE Daniel (à compter de l'OJ N°9), BISAUTA Martine à HARDOUIN Laurence, BIZOS Patrick à BIDEgain Gérard (à compter de l'OJ N°10), BORDES Alexandre à BONZOM Jean-Marc (à compter de l'OJ N°10), BOUR Alexandra à ALZURI Emmanuel, BURRE-CASSOU Marie-Pierre à DE LARA Manuel (à compter de l'OJ N°9), CARRERE Bruno à GALLOIS Françoise, CARRICART Pierre à GOMEZ Ruben (jusqu'à l'OJ N°11), CASABONNE Bernard à DUBLANC Gilbert, CASTEL Sophie à ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°9), CHASSERIAUD Patrick à BLEUZE Anthony (à compter de l'OJ N°9), CORRÉGÉ Loïc à ALLEMAN Olivier (à compter de l'OJ N°10), COTINAT Céline à ARZELUS ARAMENDI Paulo, CROUZILLE Cédric à DEQUEKER Valérie, CURUTCHET Maitena à PARGADE Isabelle, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine à ARAMENDI Philippe (à compter de l'OJ N°9), DAMESTOY Odile à DAMESTOY Hervé (à compter de l'OJ N°12), DARGAINS Sylvie à IRIGOYEN Jean-François (à compter de l'OJ N°10), DARRICARRERE Raymond à IRIART Alain (à compter de l'OJ N°9 et jusqu'à l'OJ N°11), DURAND PURVIS Anne-Cécile à CASCINO Maud, DUPREUILH Florence à DUZERT Alain, DUTARET-BORDAGARAY Claire à EYHERABIDE Pierre (à compter de l'OJ N°10), ELGART Xavier à IHIDOY Sébastien, ELISSALDE Philippe à MIALOCQ Marie-Josée (à compter de l'OJ N°10 et jusqu'à l'OJ N°11), ETCHEMENDY René à OLÇOMENDY Daniel, FOSSECAVE Pascale à ETCHEVERRY Pello, HIRIGOYEN Fabienne à HIRIGOYEN Roland (à compter de l'OJ N°9), INCHAUSPE Beñat à ETXELEKU Peio, IRIART Alain à HUGLA David (à compter de l'OJ N°12), IRIART BONNECAZE DEBAT Carole à IPUTCHA Jean-Marie (à compter de l'OJ N°9), IRIGOIN Didier à ETCHEGARAY Jean-René, IRUME Jean-Michel à ERDOZAINCY-ETCHART Christine (à compter de l'OJ N°18), LABADOT Louis à LAVIGNE Dominique (à compter de l'OJ N°9), LABEGUERIE Marc à MASSÉ Philippe, LAFLAQUIERE Jean-Pierre à BERTHET André (à compter de l'OJ N°10), LASSERRE Florence à CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°8), LASSERRE Marie à BERTHET André, LOUGAROT Bernard à DARASPE Daniel (à compter de l'OJ N°9), LOUPIEN-SUARES Déborah à ETCHEGARAY Jean-René, MASSONDO BESSOUAT Laurence à HOUET Muriel (à compter de l'OJ N°11), MIALOCQ Marie-Josée à URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N°12), MILLET-BARBÉ Christian à ALLEMAN Olivier, MOUESCA Colette à DE PAREDES Xavier, NABARRA Dorothée à

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Publié le 18/07/2022

 SLO

ID : 064-200067106-20220709-CC_20220709_048-DE

ECHEVERRIA Andrée (à compter de l'OJ N°12), NARBAIS-JAUREGUY Éric à URRUTIAGUER Sauveur (à compter de l'OJ N°11), NÉGUELOUART Pascal à GOYHENEIX Joseph, OLIVE Claude à BLEUZE Anthony, POYDESSUS Dominique à LARRALDE André, PRAT Jean-Michel à CARRIQUE René (à compter de l'OJ N°12), PRÉBENDÉ Jean-Louis à MAILHARIN Jean-Claude (à compter de l'OJ N°7), ROQUES Marie-Josée à GONZALEZ Francis (à compter de l'OJ N°10), RUSPIL Iban à HEUGUEROT Daniel, SAINT ESTEVEN Marc à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°12), SANS Anthony à COLAS VERONIQUE (à compter de l'OJ N°17), TURCAT Joëlle à DEQUEKER Valérie, TELLIER François à THICOIPE Michel (à compter de l'OJ N°9), UGALDE Yves à ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°9), UHART Michel à ERDOZAINCY-ETCHART Christine (à compter de l'OJ N°12), VAQUERO Manuel à ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°12), YBARGARAY Jean-Claude à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°9).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur JOSEBA ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

—

**OJ N° 048 - Prévention, collecte et valorisation des déchets.
Dépôts irréguliers de déchets: fixation des tarifs des frais d'enlèvement et de nettoyage.**

Rapporteur : Monsieur JEAN YVES BUSSIRON

Mes chers collègues,

Afin de sanctionner les dépôts irréguliers de déchets sur la voie publique, aux abords des conteneurs des points de regroupement et des points d'apport volontaire, le règlement du service public de collecte et valorisation des déchets ménagers et assimilés prévoit, dans son article 32, un régime de pénalité.

Ce dispositif a pour objectif de faire prendre en charge par tout contrevenant les frais occasionnés pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque par le non-respect du règlement visé ci-dessus (mobilisation de personnel et de matériel, coût d'enlèvement et d'élimination, investigations, recherches...).

Ces frais d'enlèvement et de nettoyage seront appliqués lorsqu'il sera constaté que des déchets ont été déposés par des professionnels ou des particuliers sur la voie publique dans des conditions non conformes au règlement (non-respect des jours de collecte, dépôts de déchets au pied des conteneurs, non-respect du tri des déchets et des consignes de tri, non utilisation des conteneurs normalisés...).

Les montants de ces frais d'enlèvement doivent être fixés par délibération du Conseil communautaire qui est habilité pour fixer des tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Pays Basque qui n'ont pas un caractère fiscal.

Dans ce cadre, il est proposé deux tarifs pour frais d'enlèvement et de nettoyage :

TARIF 1	TARIF 2
70€	120 €
Dépôts contraires aux dispositions du règlement de collecte : dépôts d'ordures ménagères/emballages ménagers et cartons dans des lieux autorisés mais non conformes (non-respect des jours et horaires de collecte, dépôts de déchets au pied des conteneurs, non-respect du tri des déchets et des consignes de tri),	Dépôts contraires aux dispositions du règlement de collecte : dépôts de déchets encombrants ou dangereux non conformes (tous les déchets destinés à être déposés dans les déchèteries sauf cartons).

Les contrevenants pour lesquels une adresse (ou tout autre élément de preuve) aura été retrouvée par les agents de la Communauté d'Agglomération Pays Basque spécialement commissionnés à cet effet, se verront facturer les frais de nettoyage et d'enlèvement. En fonction du type de déchets concerné, il sera appliqué soit le tarif 1 (70€), soit le tarif 2 (120€). Pour les contrevenants multi récidivistes, il sera fait application des frais d'enlèvement et de nettoyage ci-dessus et des poursuites pénales seront engagées par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Afin de respecter le principe d'une procédure contradictoire préalable inhérente aux mesures de police administrative, tout contrevenant disposera d'un délai 10 jours pour présenter des observations écrites.

Le jour, l'heure du constat, le lieu et le type de déchets retrouvés seront communiqués aux contrevenants.

L'application de ce dispositif de pénalité pour dépôts irréguliers de déchets n'exempte pas les contrevenants de poursuites judiciaires en application du code pénal et du code de l'environnement notamment, la Communauté d'Agglomération Pays Basque se réservant le droit d'engager des poursuites pénales.

Au vu de ce qui vient d'être exposé, il est demandé au Conseil communautaire de mettre en œuvre le régime de pénalité pour dépôts irréguliers de déchets prévu par le règlement du service public de collecte et valorisation des déchets ménagers et assimilés en votant les tarifs 1 (70€) et 2 (120€) visés ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.